

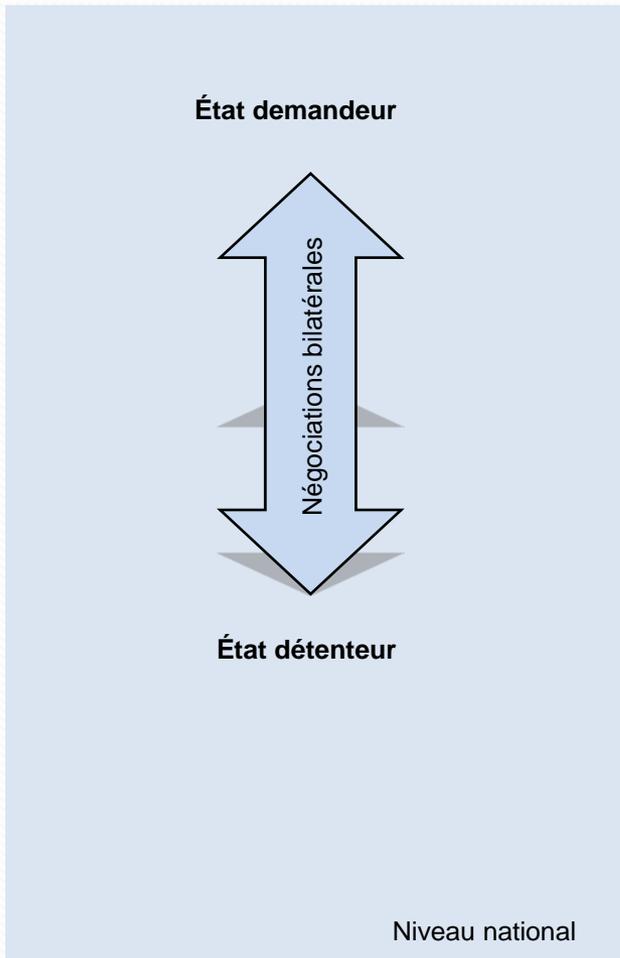
Modalités à suivre pour soumettre un cas devant le Comité

*19e session du Comité 'Retour-Restitution' (Siège de
l'UNESCO, 1-2 octobre 2014)*

Introduction : pourquoi cette présentation?

- **Rappel** de la procédure à suivre pour soumettre un cas devant le Comité
- Ce document fournit une **feuille de route** procédurale à la disposition de tous les États membres de l'UNESCO envisageant de soumettre un cas au Comité

Promotion des négociations bilatérales



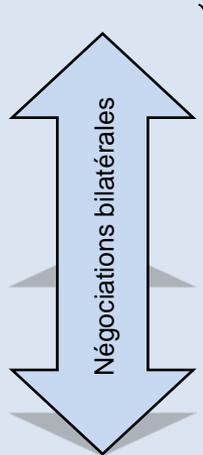
Les discussions peuvent s'appuyer sur :

- les dispositions de la Convention de 1970 (via la législation/réglementation)
- l'esprit et les principes de la Convention
- un accord bilatéral
- d'autres bases juridiques

+ rôle informel du Secrétariat
(intermédiaire privilégié : expertise & neutralité)

Promotion des négociations bilatérales

État demandeur



Si les négociations échouent ou sont suspendues

État détenteur

Dans la plupart des cas, une solution est trouvée à l'amiable

Alors le Comité peut s'avérer être une plateforme de discussions utile pour trouver une solution mutuellement acceptable

Niveau national

Niveau international

Champ d'application personnel

Qui peut soumettre un cas au Comité ?

Le Comité = organe intergouvernemental → seuls les États membres de l'UNESCO et les États membres associés peuvent recourir à cette procédure

Qu'en est-il des institutions et des particuliers ?

S'ils en décident ainsi, les États peuvent représenter les intérêts d'institutions publiques ou privées situées sur leur territoire ou les intérêts de leurs ressortissants

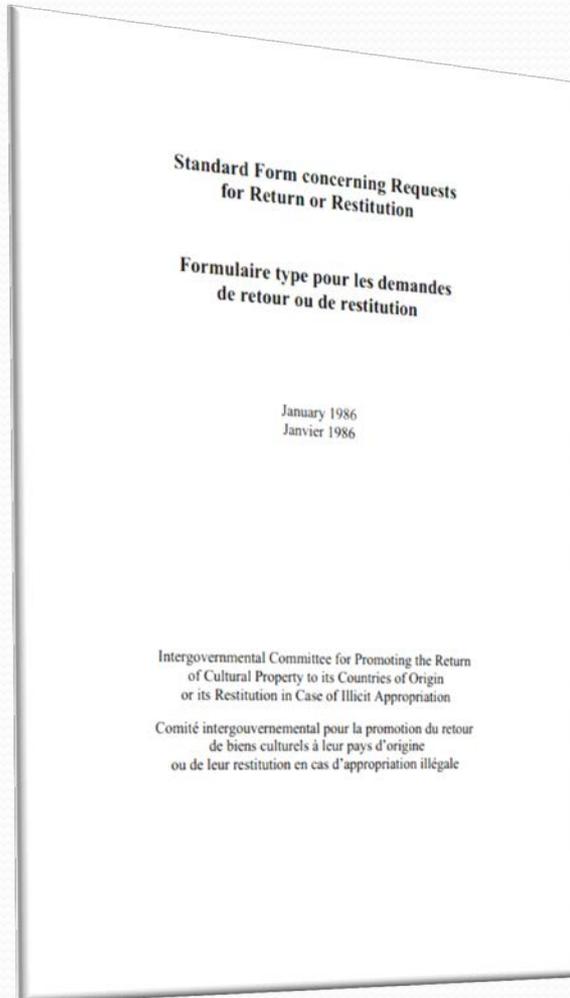
Champ d'application matériel (Statuts, article 3)

Quel type de bien culturel peut-on demander par l'intermédiaire du Comité ?

Le bien culturel demandé par un État par l'intermédiaire du Comité doit remplir 2 conditions :

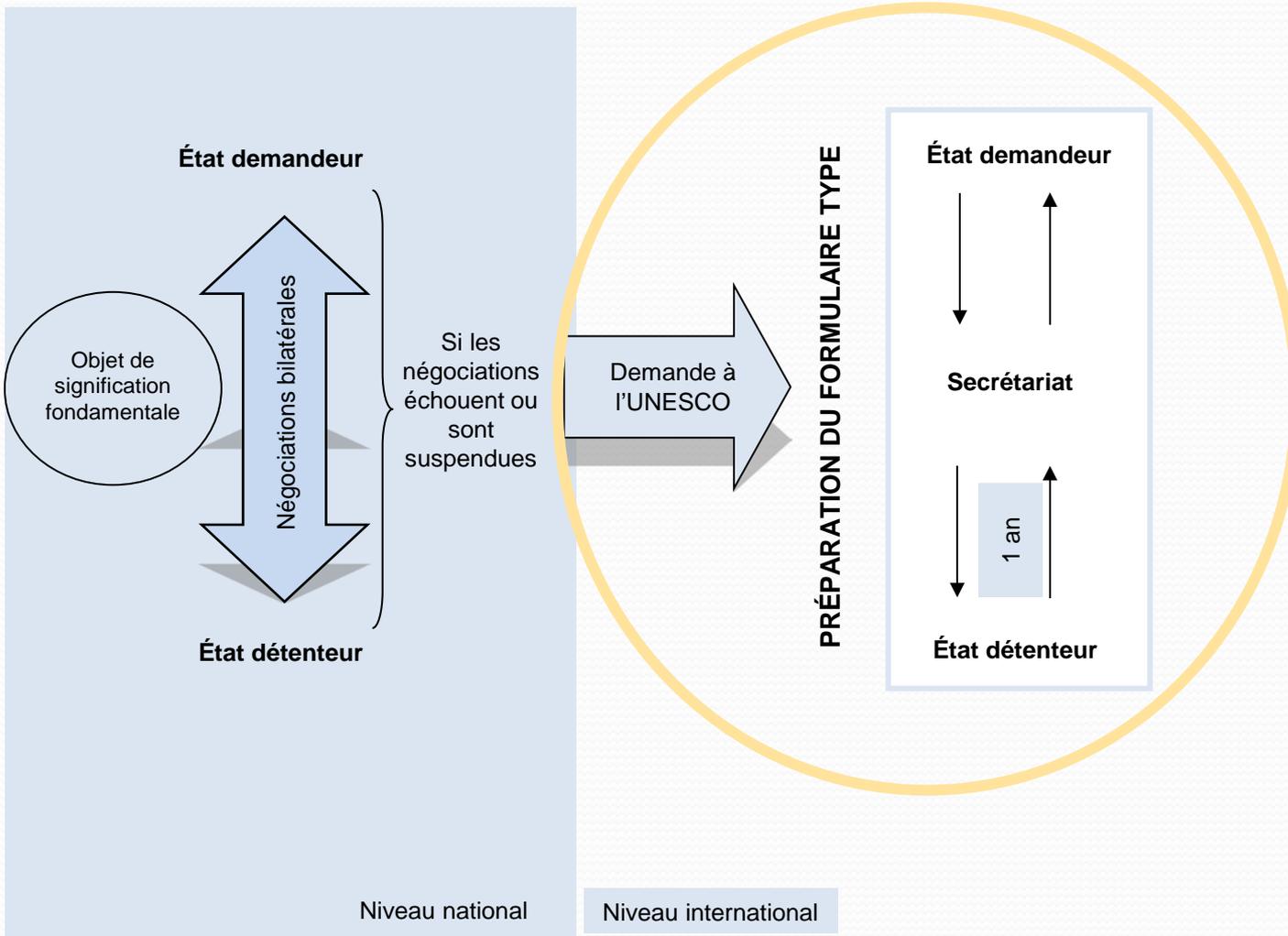
- il doit avoir une signification fondamentale du point de vue des valeurs spirituelles et du patrimoine culturel du peuple de l'État demandeur ;
- il doit avoir été perdu par suite d'une occupation coloniale ou étrangère ou par suite d'une appropriation illégale.

Introduire une demande (un formulaire-type)

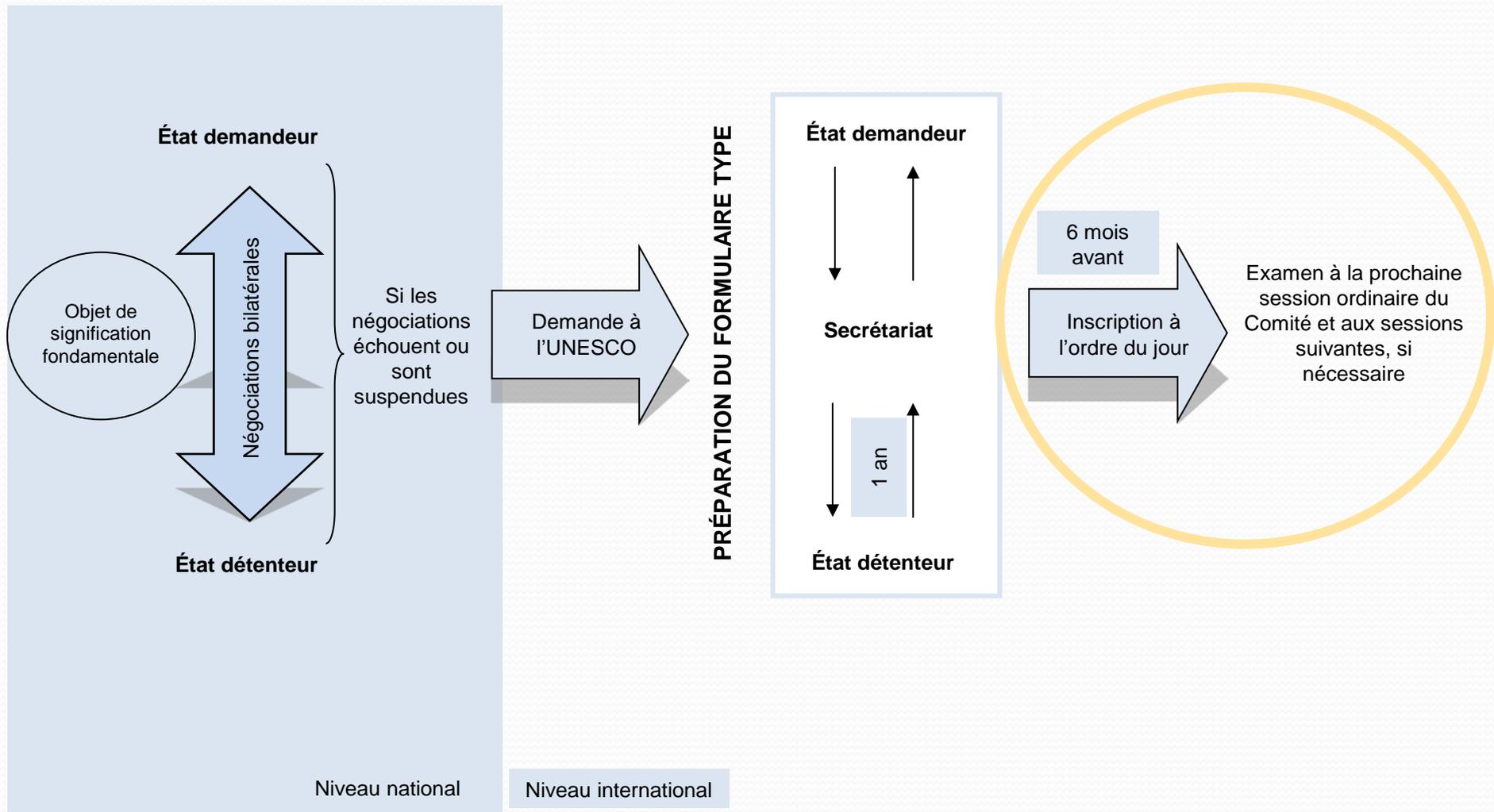


A DOCUMENTARY DATA ON THE OBJECT RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OBJET	
<p>A.1 <u>Description of the object</u> Information should be provided if possible with respect to :</p> <p>a) <u>Type of object</u>: painting, sculpture, manuscript, ceramics, textiles, archaeological finds, buildings or monuments, etc.</p> <p>b) <u>Characteristics</u>: material of which made (wood, stone, metal, parchment, etc.), dimensions, weight, form, period, authorship (if applicable, special distinctive features).</p>	<p>A.1 <u>Description de l'objet</u> Dans la mesure du possible, on donnera des renseignements sur :</p> <p>a) <u>Le type d'objet</u>: peinture, sculpture, manuscrit, céramique, textile, objets de fouilles, constructions, éléments de constructions ou de monuments, etc.</p> <p>b) <u>Ses caractéristiques</u>: matériau (bois, pierre, métal, parchemin, etc.), dimensions, poids, forme, période, auteur (s'il y a lieu), caractères distinctifs particuliers.</p>
<p>Requesting country/Pays demandeur</p>	<p>Holding country/Pays détenteur</p>
<p><i>Vase d'argent incrusté d'or, orné de lions dressés en train de se battre, scène de chasse du côté opposé. Anses d'or massif en forme de lions. Légèrement endommagé : fragment manquant sur le bord au-dessus de la scène principale ; bosselure dans le corps du vase au-dessous d'une anse. Certaines zones du corps ont été consolidées.</i></p> <p><i>Hauteur : 22,6 cm</i> <i>Largeur du corps : 18,2 cm</i> <i>Largeur anses comprises : 24,8 cm</i> <i>Diamètre de l'ouverture : 11,3 cm</i> <i>Diamètre du pied : 6,2 cm</i> <i>Numéro d'acquisition : 1941.123.1</i> <i>Attribué au "Maître aux lions" - vers 800 av. J. - C.</i></p>	

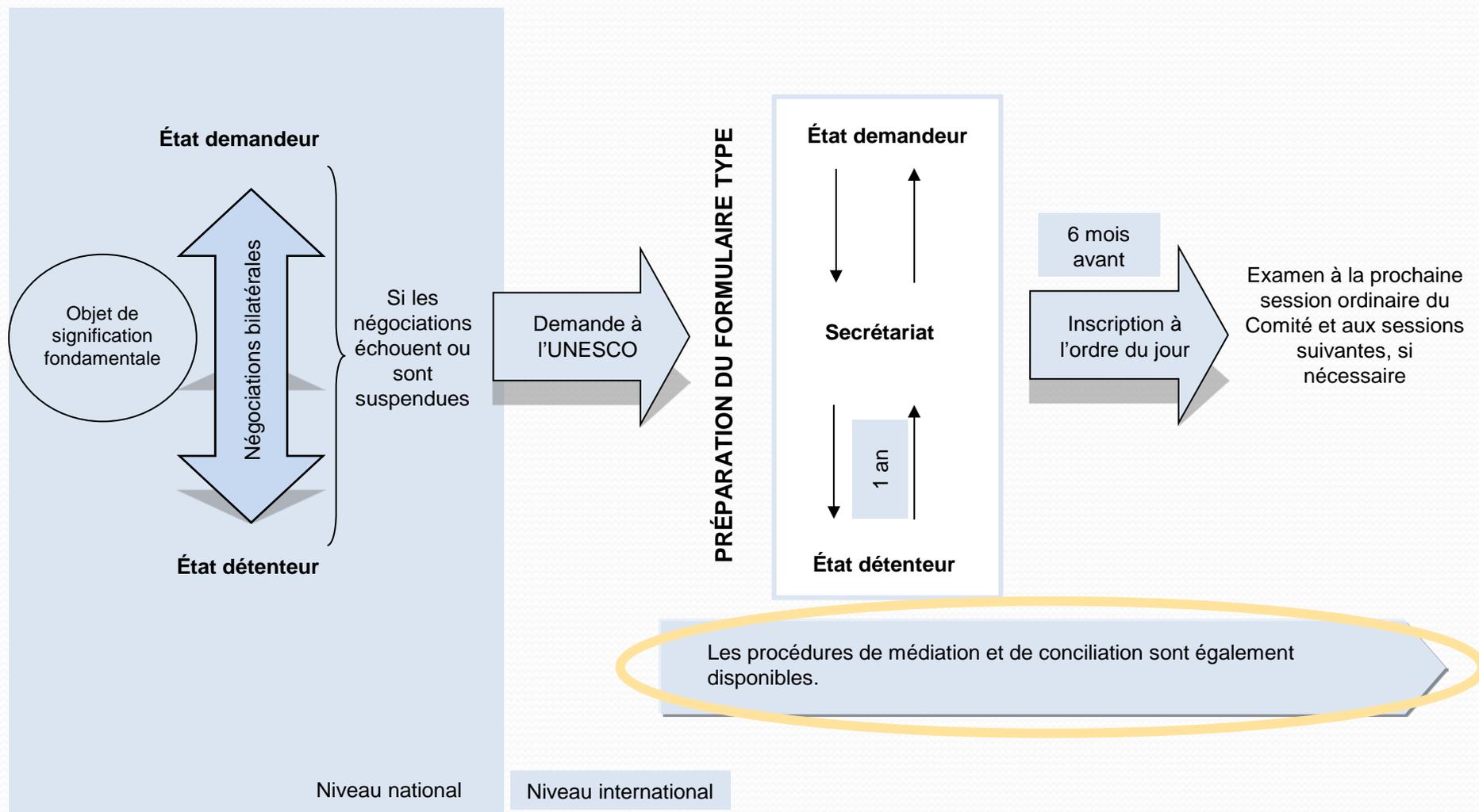
Introduire une demande (un formulaire-type)



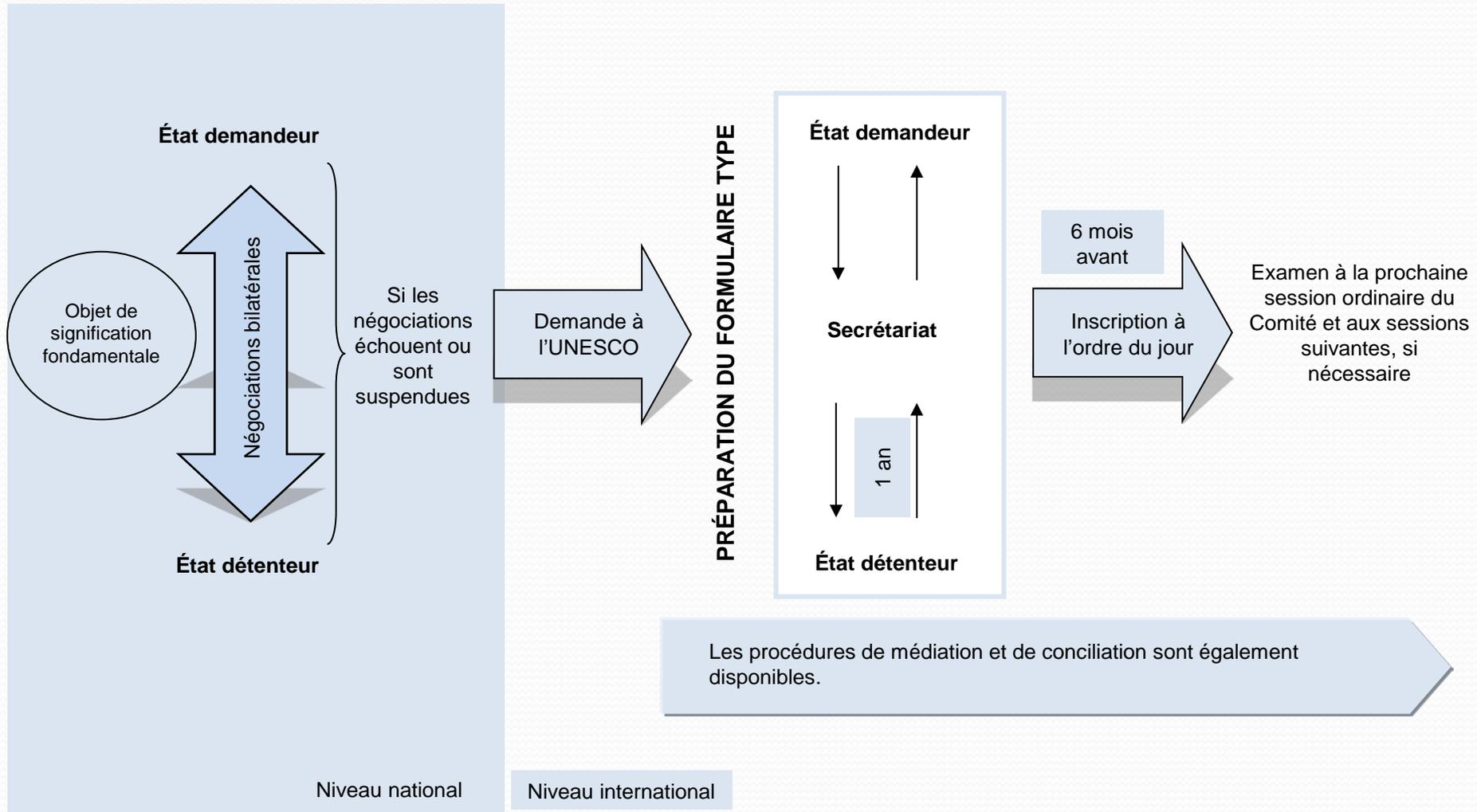
Champ d'application temporel



Possibilité de médiation et conciliation



Synthèse





Merci